



Chaque année, plus de **300 vélos**
sont **volés** sur le littoral vendéen...
La plupart ne peuvent être restitués
à leur propriétaire faute d'identification.



Retrouver un vélo volé,
c'est plus simple
avec un vélo marqué !

Préfecture de la Vendée - Copyright : Thierry RYO/AdobeStock - Ne pas jeter sur la voie publique



vélo volé

vélo gravé

vélo retrouvé !

Avec le marquage BICYCODE®, un numéro unique est gravé sur le vélo.



Le marquage BICYCODE® permet la traçabilité d'un vélo volé : le numéro du vélo est associé aux coordonnées du propriétaire sur un registre national.

C'est une véritable immatriculation !

Policiers et gendarmes bénéficient d'un accès sécurisé au registre pour contacter facilement les propriétaires d'un vélo retrouvé.

Opération #MarqueTonVelo

La préfecture de la Vendée, la gendarmerie nationale, l'association des maires et des présidents de communautés de Vendée en partenariat avec AGEA organisent plusieurs opérations de marquage de vélo.



La Faute-sur-Mer
Le Parc
10H-13H et 15H-18H



La Tranche-sur-Mer
Place de la Liberté
13H-17H



Saint-Gilles-Croix-de-Vie
Place Guy Kergoustin
9H-13H



Les Sables d'Olonne
Place du Palais de justice
10H-13H et 15H-18H



Noirmoutier-en-l'Île
Place Saint-Louis
9H-13H



L'Île d'Yeu
Place la Pylaie
10H-13H et 14H-17H

La Guérinière
Place des Lauriers
15H-19H

Plus d'information
sur le marquage de vélo :
bicycode.org

Une participation
de 3€ par vélo
sera demandée

Se munir d'une
pièce d'identité